

## **Le statut des travailleurs frontaliers pourrait évoluer vers plus de télétravail après l'adoption de la résolution n° 819<sup>i</sup> par l'Assemblée nationale française en date du 9 mars 2022**

Le texte vise à augmenter le nombre de jours de télétravail pour les travailleurs frontaliers français et à mener une réflexion européenne sur le statut des travailleurs frontaliers.

Les députés proposent de poursuivre et pérenniser les accords trouvés durant la pandémie avec les pays frontaliers. Ils insistent sur les nombreux bienfaits, à leurs yeux, du télétravail et indiquent notamment « qu'ont été démontrés les gains positifs associés au placement en télétravail sur le bien-être et la productivité des travailleurs frontaliers, sur le taux d'utilisation des infrastructures de transports, sur le dynamisme économique local ainsi que sur l'environnement ».

Le texte demande la création d'un statut dédié pour les travailleurs frontaliers et propose d'offrir aux travailleurs frontaliers la possibilité d'être placés en télétravail jusqu'à deux jours par semaine sans que cela entraîne de conséquences sur la détermination des régimes de sécurité sociale et d'imposition qui leur sont applicables.

L'Assemblée nationale invite l'Union européenne à discuter du sujet et à faire du statut des travailleurs frontaliers un sujet de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Elle invite également le gouvernement français en cas d'échec des négociations techniques sur une solution commune, à engager la passation d'accord bilatéraux sur la base de l'article 16 règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 sur la coordination des systèmes de sécurité sociale avec les pays frontaliers.

Cette résolution aboutira-t-elle ? Le sujet sera-t-il présenté devant la Commission européenne ? Des accords bilatéraux seront-ils trouvés sur un court terme ? La Belgique et l'Allemagne suivront-ils le mouvement lancé ? Autant d'interrogations qu'il faudra suivre de près...

---

<sup>i</sup> [Résolution n° 819 visant à l'augmentation du télétravail des travailleurs frontaliers et à mener une réflexion européenne sur le statut des travailleurs frontaliers](#)